

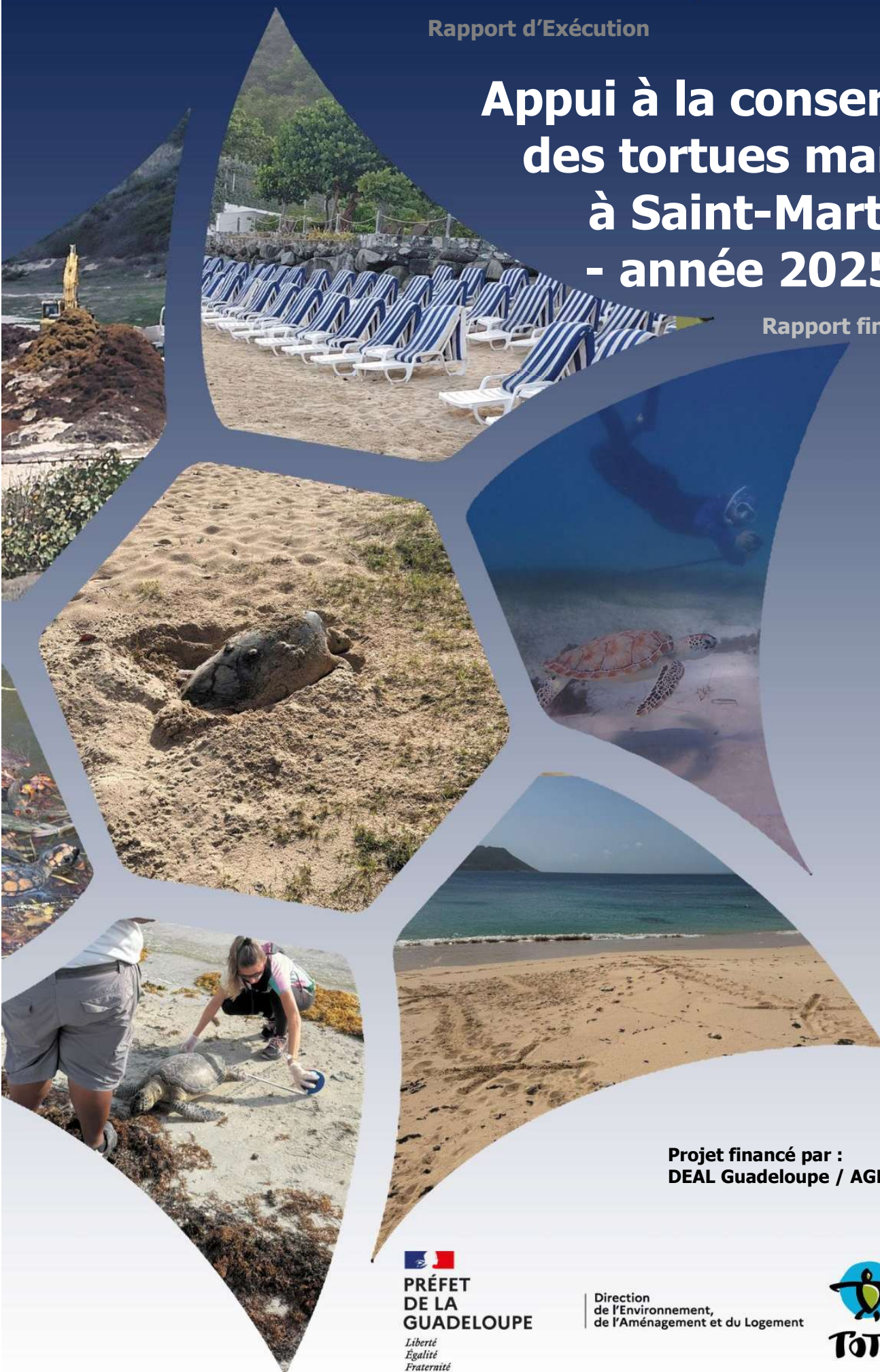


Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Rapport d'Exécution

Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin - année 2025 -

Rapport final : mars 2026



Projet financé par :
DEAL Guadeloupe / AGRNSM



L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc des Petites Antilles, entre Saint-Barthélemy au sud-est et Anguilla au nord. L'île est découpée en deux parties, la partie néerlandaise au sud de l'île et la partie française au nord (Figure1). Le rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé par les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-Mer (COM). Le 15 juillet 2007, le Conseil territorial de la nouvelle COM est mis en place. L'économie repose principalement sur le tourisme et les services associés : l'hôtellerie, la restauration.... Depuis le passage du cyclone Irma de catégorie 5 le 6 septembre 2017 qui a dévasté près de 95% du bâti de la partie française, le secteur du BTP poursuit son regain d'activité, et l'activité touristique retrouve cette année des niveaux équivalents d'avant la catastrophe naturelle, suivi de la pandémie mondiale du Covid-19. La Réserve Naturelle Nationale (RNN) comprenant 95% de sa surface sur le domaine public maritime, est située à l'est de la partie française.

Créée en 1998, la RNN de Saint-Martin protège 3 types de milieux abritant plusieurs unités écologiques : les herbiers de Magnoliophytes marines et les formations coralliennes du milieu marin ; les formations végétales xérophiles littorales et les mangroves du milieu terrestre ; et le milieu lacustre avec les étangs. La gestion est attribuée à l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM).

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin abrite un échantillon représentatif des écosystèmes tropicaux des Antilles, caractérisé par une richesse spécifique exceptionnelle, de par la présence d'habitats, d'espèces rares et d'intérêt patrimonial fournissant de nombreux services écosystémiques essentiels aux populations locales. Les récifs coralliens et les herbiers de Magnoliophytes marines constituent des habitats indispensables pour de nombreuses espèces marines. A Saint-Martin, 36 espèces d'éponges, 30 espèces de gorgones, 30 espèces de coraux, 526 espèces de mollusques ou encore 106 espèces ichtyologiques ont été inventoriées. Plusieurs espèces de requins, de raies, de tortues marines et de mammifères marins fréquentent également ces eaux.

Résumé :

Rapport à citer sous la forme suivante :

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2026) : Rapport d'exécution : Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin – année 2025 - Rapport final, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 29 pages.

Conformément à son Plan de Gestion, Section Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : « Suivre l'activité de pontes de tortues marines » (CS13), « Suivre l'état écologique des sites de ponte » (CS14), « Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN » (CS15) « Suivre les échouages et les individus en détresse » (CS16), et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises (PNATMAF) au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe animé par l'Association TOTM ; l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) coordonne depuis 2009 les actions locales dans et en dehors du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN). A ce titre l'AGRNSM a disposé en 2025 d'un appui financier de la DEAL Guadeloupe pour soutenir son animation territoriale hors réserve, en tant que relais local des actions du PNATMAF 2020-2029 (30 000€, 66% du budget du projet).

Comme les années précédentes, les suivis scientifiques des populations de tortues marines en reproduction, et des individus échoués et en détresse ont été opérés, tout comme la sensibilisation des professionnels et des scolaires. Cette année 2025 est cependant marquée par la poursuite de l'étude des populations de tortues marines en alimentation, via la photo-identification, initiée en 2024 en collaboration avec l'ATE de St Barthélemy. Elle s'inscrit dans l'action du Plan de Gestion « Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN » (CS 15) et celle du PNA « Assurer un suivi des populations de tortues marines en alimentation aux Antilles françaises » (Action 25). 2025 est également marquée par un renforcement du suivi traces sur certaines plages encore mal documentées : Anse Marcel et Petite plage, marquées par des activités de ponte récentes (2023-2024).

L'ensemble des actions suivantes a ainsi pu être mis en œuvre sur la durée du programme :

- Coordination et suivi des activités de ponte des tortues marines (action 24 du PNATMAF) ;
- Gestion des spécimens en détresse ou échoués (action 18 du PNATMAF) ;
- Sensibilisation des professionnels et scolaires (actions 33 et 35 du PNATMAF) ;
- Acquisition et valorisation des données issues de la photo-identification des tortues marines (action 25 du PNATMAF) ;
- Relais d'animation du PNATMAF pour Saint-Martin (action 3 et 22 du PNATMAF) ;
- Gestion des données (action 32 du PNATMAF).

Dossier suivi par :

Aude BERGER, Cheffe de projets

Pôle scientifique



Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin

11-13, Rue Barbuda
Hope Estate 2
97 150 SAINT-MARTIN

Email : reservenat.aude@yahoo.com / Tel : +590 690 470 213

- SOMMAIRE -

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
1. CONTEXTE.....	1
2. OBJECTIFS	2
II. ETAT DE REALISATION DU PROJET.....	3
III. ACTIONS ET RESULTATS	4
1. COMPOSANTE 1 : « COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES SUR LES PLAGES (ACTION 24 DU PNATMAF)»	4
Action 1.1 « Suivi des activités de ponte par le protocole "comptage traces" de mars à novembre par un réseau de patrouilleurs »	4
Action 1.2 « Formation et animation du réseau de patrouilleurs (comptages traces) et mise en œuvre de moyens nécessaires pour mobiliser les écovolontaires » ..	6
2. COMPOSANTE 2 « GESTION DES SPECIMENS EN DETRESSE OU ECHOUÉES (ACTION 18 DU PNATMAF) »	8
Action 2.1 « recueillir les signalements et assurer les interventions sur les situations de détresse ou d'échouage de tortues marines »	8
3. COMPOSANTE 3 « SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DES SCOLAIRES (ACTIONS 33 ET 35 DU PNATMAF) »	9
Action 3.1 « Accompagner les professionnels et les opérateurs touristiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de préservation des tortues marines dans le cadre des activités développées sur le littoral, et notamment l'activité touristique, mais aussi la gestion des échouements de sargasses »	9
Action 3.2 « réaliser des interventions scolaires pour sensibiliser le grand public »	11
4. COMPOSANTE 4 « VALORISATION ET DIFFUSION DES DONNEES ISSUES DE LA PHOTO-IDENTIFICATION DES TORTUES MARINES (ACTION 25 DU PNATMAF) »	13
Action 4.1 « continuité du suivi des tortues marines en alimentation à Saint-Martin pour la mise en place d'un premier catalogue de photo-identification »	13
5. RELAIS D'ANIMATION DU PNATMAF POUR SAINT-MARTIN (ACTION 3 ET 22 DU PNATMAF).....	15
Action 5.1 « rendre des avis sur les projets pouvant impacter les TM sur sollicitation de l'UT DEAL de Saint-Martin, dans un délai de 15 jours, notamment sur les plages et/ou habitats d'alimentation localisés en dehors de la RNN »	15
6. COMPOSANTE 6 « GESTION DES DONNEES (ACTION 32 DU PNATMAF) »	15
Action 6.1 « saisie des données collectées et transmission à l'animateur du PNATMAF et la DEAL »	15
IV. BILAN FINANCIER	16
V. CONCLUSION	18
VI. ANNEXES	19

Liste des photos

PHOTO 1 : ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS, EN COLLABORATION AVEC L'UT DEAL 978 SUR LE SITE DE PONTE DE BAIE AUX PRUNES, 13 FEVRIER 2026.	2
PHOTO 2 : REUNION D'INFORMATION ET DE FORMATION DES ECOVOLONTAIRES A SAINT-MARTIN (11/04/25)	7
PHOTO 3 : SOIREES NOCTURNES A BAIE LONGUE, AOUT 2025.....	7
PHOTO 4 : PRISE EN CHARGE D'UNE TORTUE VERTE ADULTE MORTE ECHOUÉE A CUL-DE-SAC LE 25/11/2025.....	8
PHOTO 5 : REUNION DE PREPARATION DE CHANTIER, BAIE AUX PRUNES, 07/01/2026.	10
PHOTO 6 : JEU ET REMISE DU TROPHÉE DU CONCOURS DE LA BIODIVERSITE 2025.	12
PHOTO 7 : COLLECTE DE DONNEES DU SUIVI PAR PHOTO-IDENTIFICATION	14

Liste des tableaux

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DE RÉALISATION DES ACTIONS DU PROGRAMME « APPUI A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN – ANNÉE 2025 ».....	3
TABLEAU 2 : BILAN DES OPERATIONS « POLICE » 2025 - 1 ^{ER} TRIMESTRE 2026.....	9
TABLEAU 3: BILAN DES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DE « AGIR POUR LES TORTUES MARINES DE SAINT-MARTIN 2025 ».....	11
TABLEAU 4: BILAN FINANCIER DU PROGRAMME « APPUI A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN 2025 ».....	16

Liste des annexes

ANNEXE 1 : CONVENTION DEAL/RN N° 2025-131, SIGNÉ LE 9 SEPTEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN POUR LE PROGRAMME « APPUI A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN 2025 »	19
ANNEXE 2 : REVUE DE PRESSE SAISON 2025.....	26
ANNEXE 3 : BUDGET RÉALISÉ DÉTAILLÉ	28
ANNEXE 4 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS	29

Sigles et abréviations :

AGRNSM	Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
RNN	Réserve Naturelle Nationale
OFB	Office Français pour la Biodiversité
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
TOTM	Trans Océans Tortues Marines
PNATMAF	Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises
RTMG	Réseau Tortues Marines de Guadeloupe
Cm	<i>Chelonia mydas</i>
Dc	<i>Dermochelys coriacea</i>
Ei	<i>Eretmochelys imbricata</i>

I. Contexte et objectifs

1. Contexte

Par 18°05' Nord et 63°05' Ouest, l'île de Saint-Martin se positionne sur l'arc antillais, intercalée entre Anguilla au nord, et Saint-Barthélemy au sud. D'une superficie de 95 km² au total, la partie française de l'île au nord, mesurant 53 km², ne laisse que 2/5^{ème} de la superficie à la partie hollandaise au sud, « Sint-Maarten ».

Située dans la partie nord de l'île, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) occupe depuis le 3 septembre 1998, une superficie totale de 3 054 hectares (ha) : 2 796 ha d'espaces maritimes, 154 ha d'espaces terrestres et 104 ha d'espaces lacustres (Etang aux Poissons et Etang des Salines d'Orient). Dans le cadre de sa mission de maintien de la biodiversité et de préservation des différents écosystèmes marins et terrestres, en accord avec la mise en valeur économique et sociale de l'île de Saint-Martin, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (AGRNSM), gérante de la RNN, met en œuvre depuis 2009 un Plan de Gestion, conformément au décret n° 2005-491 du 18 mai 2005. Ce dernier visant à réduire l'effet des facteurs influençant négativement l'état de conservation de la Réserve, se décline en 8 axes (domaines d'activités).

Les tortues marines sont protégées au niveau international, national et régional depuis l'Arrêté préfectoral de 1991 sur le territoire de l'Archipel Guadeloupéen. La protection des sites de ponte est quant à elle assurée juridiquement depuis 2005 par Arrêté Ministériel (14 octobre 2005). Ce dernier est revu et mis à jour par l'Arrêté ministériel du 10 novembre 2022. Au terme du premier Plan National d'Actions en faveur des tortues marines des Antilles françaises (2016), la persistance de nombreuses menaces et le maintien d'un statut de conservation défavorable, ont poussé le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et le Ministère de la Transition écologique et solidaire à valider sa reconduite pour une durée de 10 ans sur les territoires de la Guadeloupe, Saint-Martin et de la Martinique. Le second PNA, 2020-2029, est à ce jour coordonné par l'Association TOTM (Trans Océans Tortues Marines), faisant suite à l'Office National des Forêts (ONF), avec un appui local des acteurs du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), dont fait partie l'AGRNSM. Deux des objectifs de ce plan concernent l'identification des sous-populations de tortues marines nidifiant aux Antilles françaises et la détermination de leur état de conversation, passant notamment par l'acquisition de connaissances relatives aux tortues marines en ponte.

Suite à la sollicitation de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe (DEAL Guadeloupe), l'association gestionnaire a soumis le projet « Appui à la conservation des Tortues Marines à Saint-Martin – année 2025 ». La validation de ce projet a abouti à la signature d'une convention, désignée Convention DEAL/RN n° 2025-131, signé le 9 septembre 2025, portant attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros (66% du coût total prévisionnel du projet), présentée en ANNEXE 1.

Les objectifs poursuivis dans ce projet répondent à la fois aux enjeux définis dans le cadre du Plan National d'Actions en Faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises (PNATMAF) et aux priorités de conservation des tortues marines de Saint-Martin, concernant les impacts directs (destruction d'habitats) et indirects (reconstruction) du cyclone Irma de septembre 2017. Cette année 2025 sera l'occasion de poursuivre l'étude des tortues marines non-nidifiantes fréquentant les eaux de Saint-Martin par la photo-identification, initiée en 2024. Enfin, ce projet vient appuyer la dynamique d'accompagnement de la mise en œuvre du PNATMAF à Saint-Martin, lancé par l'Association TOTM, animateur du PNA.

2. Objectifs

L'objectif principal est la mise en œuvre d'actions concrètes permettant l'atteinte des objectifs du PNA Tortues Marines des Antilles Françaises à Saint Martin, en 2025.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre à jour les connaissances sur les populations des tortues marines de Saint-Martin,
- Evaluer et diminuer les pressions sur les tortues marines de Saint-Martin,
- Sensibiliser les différents publics de Saint-Martin à la conservation des tortues marines.

Le présent rapport d'exécution présente la réalisation par l'AGRNSM des actions prévues dans la Convention.



Photo 1 : Accompagnement et sensibilisation des professionnels, en collaboration avec l'UT DEAL 978 sur le site de pont de Baie aux prunes, 13 février 2026.

II. Etat de réalisation du projet

La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin – année 2025 » et concourant à l'atteinte de ses objectifs sont synthétisées dans le tableau suivant :

Toutes les actions prévues ont pu être mises en œuvre et réalisées à 100% au 1^{er} avril 2026.

Les résultats de chaque action présentée dans ce tableau sont détaillés dans la partie suivante, III. Actions et résultats, de ce rapport.

Tableau 1: Synthèse de réalisation des actions du programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin – année 2025 ».

Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin - 2025 - Convention DEAL/RN n°2025-131 du 09/09/25			
COMPOSANTE	ACTION	REALISATION (%)	LIVRABLE
1 - Coordination et mise en œuvre du suivi des activités de ponte des tortues marines sur les plages hors réserve (action 24 du PNATMAF)	1.1 - Suivi des activités de ponte par le protocole "comptage traces" de mars à novembre par un réseau de patrouilleurs	100	Rapport suivi des pontes 2025
	1.2 - Formation et animation du réseau de patrouilleurs (comptages traces) et mise en œuvre de moyens nécessaires pour mobiliser les écovolontaires	100	370 "comptages traces" sur les 599 réalisés par les écovolontaires, 5 réunions de formation, 1 mail par mois de mars à novembre à la mailing list, 3 soirées d'observation des pontes
2 - Gestion des spécimens en détresse ou échoués (action 18 du PNATMAF)	2.1 - Recueillir les signalements et assurer les interventions sur les situations de détresse ou d'échouage de TM par personnes habilitées (dérogation Espèces protégées selon leur niveau d'habilitation)	100	Rapport suivi échouages 2025; Formation par le Réseau local d'Echouage
3 - Sensibilisation des professionnels et scolaires (actions 33 et 35 du PNATMAF)	3.1 - Accompagner les professionnels et les opérateurs touristiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de préservation des tortues marines dans le cadre des activités développées sur le littoral, et notamment l'activité touristique, mais aussi la gestion des échouements de sargasses	100	Sensibilisation par : des échanges continus avec la COM de St-Martin et l'UT DEAL SM; 508 contrôles de Police (voir tableau); des échanges avec 2 restaurants (Baie orientale et Anse Marcel), des échanges avec les opérateurs nautiques, des échanges avec les résidents des Terres basses, les architectes, les conducteurs de travaux de rénovation de villas.
	3.2 - Réaliser des interventions scolaires pour sensibiliser le grand public	100	1800 participants, 188,5 heures et 101 interventions, voir tableau bialn
4 - Valorisation et diffusion des données issues de la photo-identification des tortues marines (action 25 du PNATMAF)	4.1 - Continuité du suivi des tortues marines en alimentation à Saint-Martin pour la mise en place d'un premier catalogue de photo-identification	100	Collaboration continue ATE/AGRNSM, Rapport suivi des populations en alimentation (mars 2026), stage M2 du 12/01/2026 au 30/06/2026.
5 - Relais d'animation du PNATMAF pour Saint-Martin (action 3 et 22 du PNATMAF)	5.1 - Rendre des avis sur les projets pouvant impacter les TM sur sollicitation de l'UT DEAL de Saint-Martin, dans un délai de 15 jours, notamment sur les plages et/ou habitats d'alimentation localisés en dehors de la RNN	100	Collaboration continue avec l'UT DEAL de Saint-Martin
6 - Gestion des données (action 32 du PNATMAF)	6.1 - Assurer la saisie des données collectées dans le cadre des actions précédentes dans la base de données fournie par l'animation du PNATMAF et transmettre des données à l'animateur du PNATMAF et la DEAL	100	BdD Comptages trace 2025 ; BdD Echouages 2025 ; BdD photo-ID 2024-2025-2026.
TOTAL % de réalisation du projet:		100	

III. Actions et résultats

Cette rubrique présente les actions menées et leurs résultats, accompagnées pour certaines d'un rapport dédié présenté en pièce jointe.

1. Composante 1 : « Coordination et mise en œuvre du suivi des activités de ponte des tortues marines sur les plages (action 24 du PNATMAF) »

Action 1.1 « Suivi des activités de ponte par le protocole "comptage traces" de mars à novembre par un réseau de patrouilleurs »

Les résultats détaillés de cette action sont présentés au sein du rapport annuel :

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2026) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2025, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 43 pages.

VOIR PIECE JOINTE

Résumé :

Conformément au Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin, et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des tortues marines des Antilles françaises au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe animé par l'Association TOTM (Trans Océans Tortues Marines) depuis juin 2025, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) coordonne depuis 2009 les actions locales sur le territoire de Saint-Martin, dans et en dehors du périmètre de la RNN. Une des actions phares pour l'étude des populations de tortues marines en reproduction est le suivi des pontes par le comptage des traces. Les patrouilles sur l'ensemble des plages de l'île sont réalisées par les agents de l'AGRNSM, mais également par un réseau local d'écovolontaires annuellement formés pour réaliser les suivis standardisés sur les sites de ponte identifiés comme prioritaires.

En 2025, 34 écovolontaires sur les 496 inscrits ont été coordonnés par l'AGRNSM, permettant la réalisation de **704 patrouilles sur 16 sites. 289 traces d'activités de ponte** ont pu être relevées, dont 212 de la nuit précédente, pour un succès de ponte moyen de 21%. La saison 2025 est marquée par un pic d'activité enregistré en août. Cette année encore les tortues vertes sont les plus actives avec 187 traces, contre 102 pour les tortues imbriquées. Comme en 2024, aucune trace de tortues luths n'a été relevée cette saison. Les sites de **Baie aux prunes (178 traces) et de Baie longue (23 traces)** aux Terres basses, ainsi que ceux du **Lagon de Tintamarre (45 traces)** restent les plus fréquentés, avec également Baie blanche à Tintamarre (19 traces) et la plage de Petites cayes (11 traces) au nord de l'île de Saint-Martin. Les sites de **Terres basses et de Tintamarre totalisent à eux seuls près de 83% des traces** observées en 2025. Les sites hors réserve restent les plus fréquentés par les tortues marines avec 212 traces sur les 289, dont 204 aux Terres basses et plus particulièrement par les tortues vertes. Ce constat, reconduit d'année en année, réaffirme l'importance du travail de sensibilisation et de veille pour la préservation de la qualité des sites de ponte situés hors réserve et d'avantage aux Terres basses. Après l'engagement de l'Etat, la COM et des résidents de Terres basses en 2022 par la signature de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) mettant en protection ces sites majeurs de ponte des tortues marines à Saint-Martin, et malgré la disposition de l'AGRNSM à s'engager, la mise en gestion de ces sites classés n'est pas opérée. Pour l'heure, l'Association des résidents des Terres basses reste l'unique gestionnaire. Cette année 2025 est la deuxième année depuis 2009 avec le plus fort nombre d'activités de ponte, la première année étant 2015 avec 318 traces. Il faut cependant pondérer ce nombre de traces documentées au regard du nombre de patrouilles de « comptage-traces » opérées : 2025 affiche également le second plus important effort de suivi enregistré au cours de ces 16 dernières années. Le site de Baie aux prunes a par ailleurs bénéficié d'un suivi quasi-journalier.

Comme chaque année, l'AGRNSM a assuré l'animation du réseau d'écovolontaires tout au long de la saison avec de nombreux événements pour découvrir les tortues marines de Saint-Martin, les actions de protection et les formations aux suivis pour coordonner la science participative : **3 réunions, 6 sorties nocturnes**, de

nombreuses **sorties conjointes AGRNSM/écovolontaires** pour le comptage-traces à Tintamarre, des **mails d'informations mensuels** et des **communiqués par voie de presse**.

L'année 2025 a donc été l'occasion de pérenniser la mobilisation et de renouveler la formation des écovolontaires. C'est également la poursuite d'une communication particulière pour une gestion active des sites concernés par le nouvel **APB des Terres basses qui nécessite une collaboration tripartite**. Enfin, l'AGRNSM continue de sensibiliser les gestionnaires à une meilleure prise en compte des tortues marines dans le cadre de la gestion des échouements de sargasses et de l'aménagement du littoral.

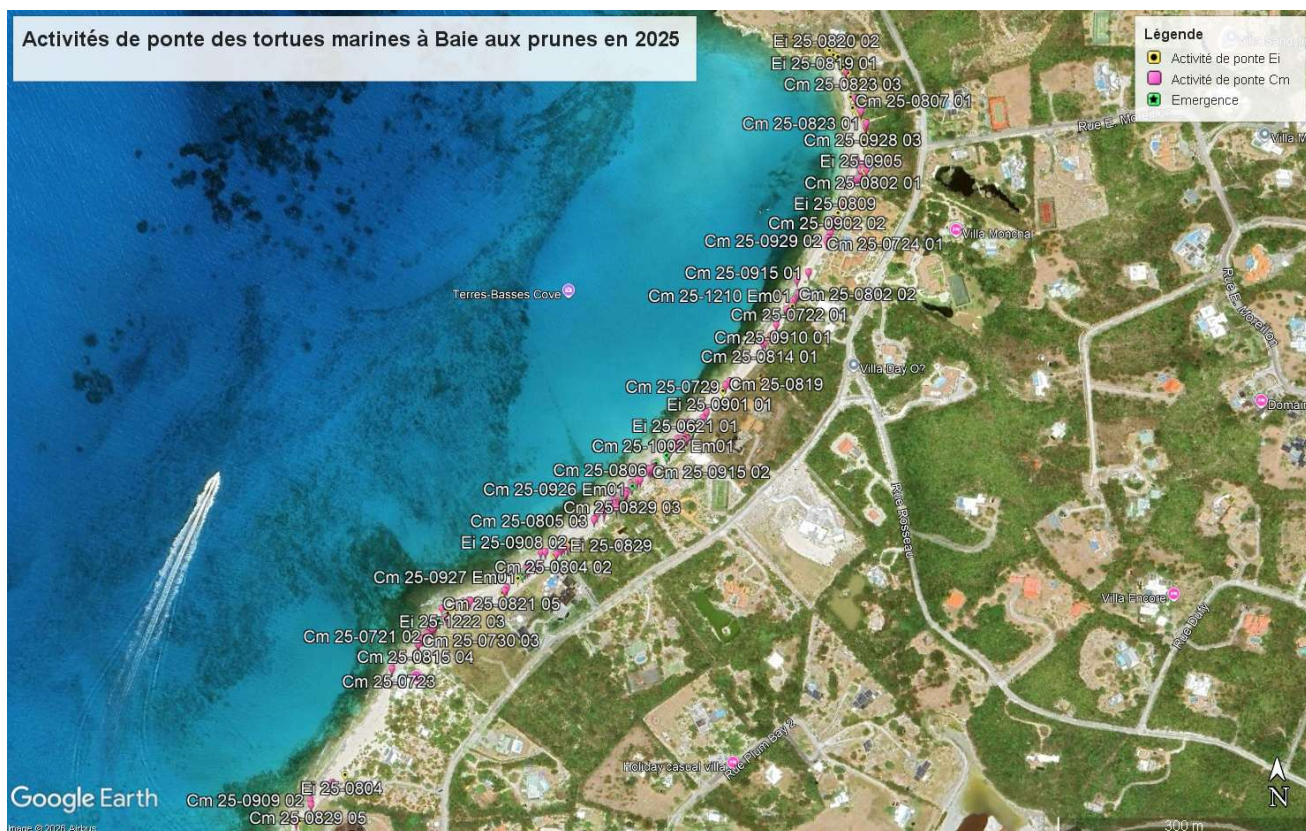


Figure 1 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie aux prunes en 2025

Action 1.2 « Formation et animation du réseau de patrouilleurs (comptages traces) et mise en œuvre de moyens nécessaires pour mobiliser les écovolontaires »

Sur les 328 patrouilles initialement prévues, 704 (599 en 2024) ont été réalisées en 2025 : **414 (370 en 2024) par l'équipe d'écovolontaires** coordonnée par le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin et 290 (229 en 2024) par les agents de l'AGRNSM. Certains suivis ont dû être annulés par les patrouilleurs (écovolontaires et agents AGRNSM) à la suite d'impossibilités de présence sur site (disponibilité, mauvaises conditions météorologiques, véhicules en maintenance, ...). La mise en œuvre de l'ensemble de ces patrouilles n'a été rendue possible que par la participation assidue des écovolontaires, et en particulier de l'une d'entre eux, résidente des Terres basses, qui parcourt Baie aux prunes tous les jours sauf le dimanche et déplacement hors de l'île. Ce site comptabilise à lui seul 227 patrouilles. C'est un **record de suivi depuis 2009**. A noter que les patrouilles se sont poursuivies sur ce site au-delà du 30 novembre, ce qui a permis de relever des activités en dehors de la saison de ponte théorique.

En 2025, **trois réunions des écovolontaires** ont été organisées le 14 mars, le 11 avril, et le 19 juin, accueillant au total 60 participants (57 en 2024 avec 5 réunions). Ces réunions se déroulent dans les locaux de l'AGRNSM, en soirée et en fin de semaine, pour permettre une plus importante participation des citoyens. Leur tenue est annoncée par voie de presse suite à l'envoi de communiqués, d'email et d'annonces sur les réseaux sociaux. Une présentation par vidéoprojection, suivie d'échanges et d'une collation permettent la formation et la mobilisation des écovolontaires. Le plan de la présentation « Les tortues marines de Saint-Martin » est le suivant :

- Identification des espèces présentes,
- Cycle de vie,
- Menaces,
- Actions de protection,
- Missions de l'AGRNSM,
- Formation au suivi et inscription au planning.

La revue de presse en ANNEXE 2 recense les nombreux articles en lien avec ces réunions mais également avec la sensibilisation aux bons gestes et les enjeux de protection des tortues marines.

Afin de renforcer les compétences des écovolontaires et d'étendre la sensibilisation au grand public, **des sorties nocturnes d'observation des pontes sont proposées. 92 participants** (47 en 2024) encadrés par l'AGRNSM ont pu participer à 6 sorties nocturnes, les 8, 13, 14, 19, 22 et 29 août 2023 (3 en 2024) à Baie longue. Ce type d'animation vise à renforcer la motivation et la cohésion du groupe, à diffuser le message de bonne pratique, à rappeler la réglementation et à prévenir toutes dérives, tout en assurant une veille ponctuelle sur site au pic annuel d'activité.

Exceptionnellement cette année, la présence d'un télépilote drone agréé et équipé d'un drone à vision nocturne, a permis une animation inédite lors de ces soirées. L'entreprise TYLAYA DRONES et son responsable Michel ALPHA, a bénévolement participé à l'observation des pontes permettant une détection à distance des activités de ponte en cours sur le site, de manière à limiter le dérangement lors des phases de recherche et d'approche. Après déclaration de vol, autorisation de l'ASL les Terres basses, collaboration avec le service de gardiennage, et mise en place d'un protocole de sécurité des personnes et de non-dérangement des tortues marines (piste de décollage/atterrissage balisée, vols au-dessus de l'eau (et non du sable), en hauteur adaptée et avec une machine silencieuse), suivi par visionnage live des images sur un poste fixe, le drone effectuait des patrouilles pour localiser des femelles en ponte, limitant la circulation sur la plage.

En cas de détection d'activité de ponte en cours, les participants sont dirigés vers elle et l'observation de la ponte se fait par la mise en œuvre du protocole d'approche responsable (pas de lumière et de bruit, observation du déplacement et du nichage à distance, approche uniquement quelques minutes lors du lâché des œufs). La présence et l'organisation de la soirée avec le drone a limité le dérangement, assouplie les conditions des patrouilles mais surtout marqué les esprits des participants.



Photo 2 : Réunion d'information et de formation des écovolontaires à Saint-Martin (11/04/25)

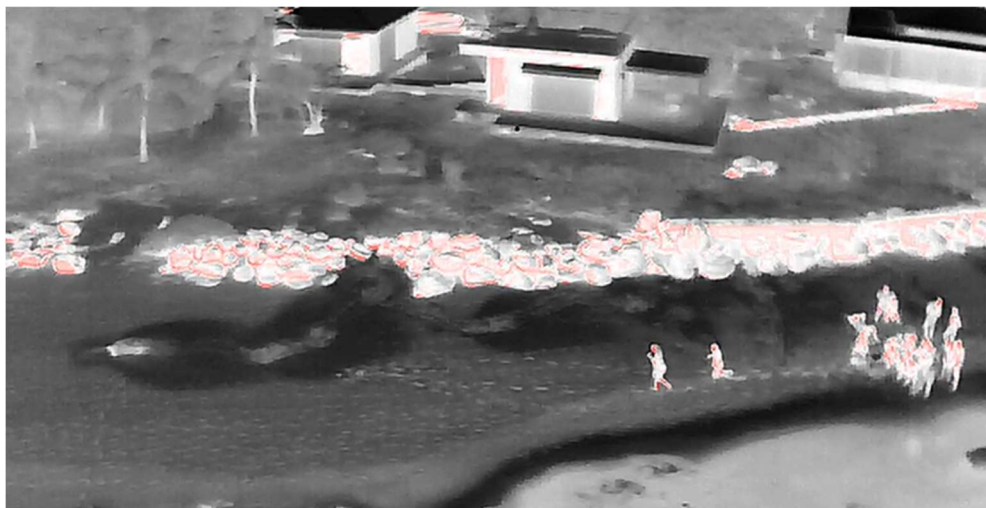


Photo 3 : Soirées nocturnes à Baie longue, août 2025

2. Composante 2 « Gestion des spécimens en détresse ou échoués (action 18 du PNATMAF) »

Action 2.1 « recueillir les signalements et assurer les interventions sur les situations de détresse ou d'échouage de tortues marines »

Les résultats détaillés de cette action sont présentés au sein du rapport annuel :

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2026) : Tortues marines de Saint-Martin : Suivi des échouages et individus en détresse, Année 2025, AGRNSM, 12 pages.

VOIR PIECE JOINTE

Résumé :

Conformément à son Plan de Gestion (Section Connaissance et suivis continu : CS 16 « Suivre les échouages et les individus en détresse », Priorité 1) et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles françaises au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe animé par l'Association TOTM, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin met en œuvre depuis 2009 un suivi des animaux morts ou blessés, échoués ou en dérive. Les interventions sont possibles grâce à une sensibilisation du grand public à la démarche à suivre en cas de rencontre pour un signalement efficace au réseau local.

En 2025, les **8 signalements** concernant des échouages ou animaux en détresse enregistrés ont permis la prise en charge de 9 tortues marines, dont 3 nouveau-nés, par le réseau local. Hormis l'échouement des 3 nouveau-nés probablement lié aux courants marins en baies fermées, 2 tortues imbriquées et 4 tortues vertes mortes ont été retrouvées hors réserve. Lors de la prise en charge par les agents de l'AGRNSM, la **collision** avec engin motorisé est apparue comme cause la plus probable de 50% des cas.

De plus, tous les agents de l'AGRNSM (Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin) ont bénéficié en 2025, d'une mise à jour (7 agents) ou d'une formation initiale (1 agent et 1 écovolontaire) à la gestion des échouages par la Coordination du Réseau Échouages de l'Archipel de la Guadeloupe & Saint Martin, animé par l'Association Evasion Tropicale, représentée par Caroline RINALDI.

La poursuite des actions de sensibilisation du public et la visibilité sur les réseaux sociaux ont permis de rendre le réseau local échouage pleinement opérationnel et efficace pour Saint-Martin. Les gendarmes, pompiers, agents gardiennage des résidences côtières sont aussi des acteurs efficaces contribuant au signalement des animaux échoués.



Photo 4 : Prise en charge d'une tortue verte adulte morte échouée à Cul-de-sac le 25/11/2025.

3. Composante 3 « Sensibilisation des professionnels et des scolaires (actions 33 et 35 du PNATMAF) »

Action 3.1 « Accompagner les professionnels et les opérateurs touristiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de préservation des tortues marines dans le cadre des activités développées sur le littoral, et notamment l'activité touristique, mais aussi la gestion des échouements de sargasses »

Les **échanges réguliers** sont maintenus entre l'AGRNSM et la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin, en collaboration avec l'Unité Territoriale de la DEAL à Saint-Martin (UT DEAL Saint-Martin), pour un accompagnement dans la sensibilisation des agents, des opérateurs et la rédaction de cahier des charges pour la gestion des échouements de sargasses.

Le 7 avril 2025, s'est tenue une réunion dans les locaux de la **Collectivité** avec Hélène ISAAC, Responsable du **service Propreté Urbaine et Responsable par Intérim du service Economie Circulaire et Recyclage** ; et Michel HAMLET, **Brigade territoriale de l'environnement**, à l'initiative de Monsieur Igor REMBOTTE, **Directeur de l'Environnement**. Cette réunion a été l'occasion de sensibiliser les services de la Collectivité aux enjeux de protection des tortues marines et à prévoir des formations aux suivis scientifiques, pour une intégration au réseau local d'intervention. Ce projet n'a pas été poursuivi pour l'heure.

La majorité des plages de la partie française de l'île est soumise à une forte pression en lien avec le développement de l'offre touristique, avec des sites à forte, voire très forte fréquentation induite par des activités de restauration, d'hôtellerie, de location de villas, de sports nautiques, Cependant, toutes ces plages sont des sites de pontes des tortues marines, documentés depuis 2009. L'AGRNSM saisie donc chaque opportunité de **sensibiliser ces exploitants de plage et opérateurs touristiques** aux enjeux de conservation des tortues marines (patrouilles de police, rencontres et réunions, ...). Quatre réunions de sensibilisation et de partage d'expertise ont eu lieu au cours de cette saison :

- 25 juin 2025, réunion de sensibilisation des opérateurs touristiques
- 7 janvier et 13 février 2026, réunions d'expertise AGRNSM sur sollicitation de l'UT DEAL 978 avec **l'architecte et les maîtres d'œuvre et d'ouvrage**, sur la mise en œuvre de mesures limitants les impacts sur le site de ponte de Baie aux prunes lors de travaux de rénovation de villas
- 13 janvier 2026, une réunion **Collectivité/UT DEAL 978/Résidents de Quartier d'Orléans/AGRNSM** a permis de sensibiliser aux enjeux de protection des tortues marines dans le cadre de travaux d'ouverture de l'Embouchure.

De plus, de nombreux contrôles de police sont réalisés. Ils sont autant d'occasions de sensibiliser, mais également de relever des infractions. Le tableau suivant détaille les opérations de police réalisées en 2025 et début 2026 :

Tableau 2 : bilan des opérations « Police » 2025 - 1^{er} trimestre 2026

BILAN POLICE	2025	2026 (1er trimestre)
Nombre de patrouilles	192	6
Temps de patrouille (heure)	360	5,3
Nombre de contrôles conformes	335	10
Nombre de contrôles non conformes	117	13
Total des contrôles	508	23
Motifs de l'infraction "tortues marines"	Ancrage, pêche, engin lourd sur la plage, prélèvement sable, feux, nourrissage, chien	Ancrage, pêche, chien

508 contrôles en 360 heures de patrouilles pour des infractions en lien avec la conservation des populations de tortues marines comme l'ancrage ou les engins lourds sur la plage.

En 2025, la sensibilisation opérée par les agents de l'AGRNSM vers les **exploitants de plage** se poursuit : un bar/restaurant de la Baie orientale (Orient bay Beach) et un bar/restaurant de l'Anse Marcel (Anse Marcel Beach) ont été informés et ont marqués une volonté de limiter leurs impacts sur le site de ponte, l'accompagnement est toujours en cours et l'AGRNSM souhaite le maintenir en 2026.

Les 3 principaux sites de pontes des tortues marines à Saint-Martin se situent aux Terres Basses : Baie longue, Baie rouge et Baie aux prunes. Ces trois sites de ponte font l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB) en lien direct avec la préservation des tortues marines et de leurs habitats. Suite à l'initiation d'une procédure en collaboration avec les services départementaux de Police de l'OFB pour dresser un procès-verbal suite au constat de faits concernant des atteintes à un site de ponte majeur des tortues marines à Saint-Martin (tassement du sol et destruction de la végétation), la relaxe a été prononcée.

Pour ces 3 plages, le haut et l'arrière de plage sont des zones résidentielles aménagées (villas très haut de gamme avec de nombreux murs et éclairages sur la plage), protégées par Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APB) en 2022. Cependant, ces sites ne bénéficient actuellement d'**aucun gestionnaire désigné**, comme prévu par l'APB. A ce jour, l'Association des résidents des Terres basses intervient seul sur ces espaces privés. Cette association fait appel à une société de gardiennage, qui encadre les entrées et les sorties des sites de la copropriété des Terres basses, dont les 3 plages sous APB. Pour l'heure, si des annonces de conventionnement entre DEAL-Résidents des Terres basses-et AGRNSM ont été faites, rien ne s'est encore concrétisé.

Après de nombreuses années de sensibilisation de l'équipe organisatrice et responsable de site du SXM Festival (Festival de musique électronique sur la plage de Happy Bay du 18 au 22/03/26), l'équipe de l'AGRNSM déplore une **absence totale de communication** et de travail commun pour limiter les impacts du Festival et mettre en œuvre des dispositions. Cette absence de collaboration engendre une régression du projet de prévention des éditions du SXM Festival, pourtant en progression jusque-là.



Photo 5 : Réunion de préparation de chantier, Baie aux prunes, 07/01/2026.

Action 3.2 « réaliser des interventions scolaires pour sensibiliser le grand public »

Le tableau suivant dresse le bilan des actions d'animation opérées à Saint-Martin en 2025-2026 :

Tableau 3: Bilan des animations de sensibilisation réalisées dans le cadre de « Agir pour les tortues marines de Saint-Martin 2025 ».

Interventions scolaires "tortues marines" - Année scolaire 2025-2026									
DATE	STRUCTURE	NIVEAU	LIEN	SALLE	TERRAIN	THEME	NBE TOTAL	TPS	NBE INTER
04/04/2025	Happy School	Primaire	AME	CE1		Les tortues marines (8h à 10h)	14	2	1
08/04/2025	Happy School	Primaire	AME		CM2	Sortie baptême de plongée avec Bubble sur Rocher Créole (PM)	6	3	1
10/04/2025	Happy School	Primaire	AME		CM2	Sortie baptême de plongée avec Bubble sur Rocher Créole (PM)	6	3	1
11/04/2025	Happy School	Primaire	AME		CE1	Sortie AME Grand Case diagnostique de plage (8h à 10h)	15	2	1
17/04/2025	Hervé Williams	Primaire	Convention	CM1 b		Les tortues marines concours (13h30 à 15h30)	22	2	1
13/05/2025	Happy School	Primaire	AME	CM2		Concours jeu biodiversité thème les tortues marines (8h30 à 11h30)	19	3	1
16/05/2025	Happy School	Primaire	AME	CE1		BAC tortues marines (8h à 10h)	14	2	1
20/05/2025	Hervé Williams	Primaire	Convention	École		Salon et masques VR360 immersion sur les récifs coralliens	153	7	9
27/05/2025	Collège du Mont des Accords	Collège	Convention		de 10 à 16 ans	Découverte de la mangrove à la baie de l'embouchure (Alexina, Clément, Chris)	33	4	4
27/05/2025	Happy School	Primaire	AME	Toutes les classes		Salon expo (TM et Oiseaux) et masques VR360 pour l'école	117	7	8
03/06/2025	Marie Amélie Leydet	Primaire	Convention	Toutes les classes		Salon expo (TM et Oiseaux) et masques VR360 pour l'école	182	7	11
04/06/2025	Lycée Robert Weinum	Lycée	Convention		2 nd 4	Découverte de la mangrove (7h à 9h)	18	2	1
06/06/2025	Emile CHOISY	Primaire	Convention	Toutes les classes		Salon expo (TM et Oiseaux) et masques VR360 pour l'école	198	7	10
18/09/2025	Collège de Quartier d'Orléans	Collège	AME	3 émes SECPA		La RNN ses écosystèmes, espèces protégées (10h à 12h)	14	2	1
29/09/2025	Collège de Quartier d'Orléans	Collège	AME	5 émes SECPA		Les écosystèmes et la chaîne alimentaire (9h à 10h)	12	2	1
29/09/2025	Collège de Quartier d'Orléans	Collège	AME	4 émes SECPA		Les écosystèmes et la chaîne alimentaire (14h à 16h)	14	2	1
01/10/2025	Jean de la Fontaine	Primaire	Convention	CP		Les tortues marines (8h30 à 10h30)	24	2	1
02/10/2025	Jean de la Fontaine	Primaire	Convention	CM1		Les écosystèmes / chaîne alim. (11h à 13h)	18	2	1
02/10/2025	Collège Soualiga	Collège	Convention	3éme Oxygène		La RNN et Masques VR360 à l'AGRNSM (14h à 15h30)	18	2	1
03/10/2025	Clair Saint Maximim	Primaire	AME	CM2		La RNN concours (13h30 à 15h30)	22	2	1
06/10/2025	Marie Amélie Leydet	Primaire	Convention	CM1 b		La RNN Concours (13h30 à 15h30)	24	2	1
07/10/2025	Emile CHOISY	Primaire	Convention	CM2 b		La RNN Concours (08h30 à 10h30)	22	2	1
07/10/2025	Omer Arrondell	Primaire	Convention	CP c et a		La RNN (13h30 à 15h30)	29	2	1
04/11/2025	Omer Arrondell	Primaire	Convention	CP c et a		Les Tortues marines (13h30 à 15h30)	28	2	1
14/11/2025	Marie Amélie Leydet	Primaire	Convention	CP		Les tortues marines (8h30 à 10h30)	22	2	1
17/11/2025	Aline Hanson	Primaire	Convention	CE2 a		Herbiers et mangrove (8h30 à 10h30)	24	2	1
18/11/2025	Marie Antoinette Richards	Primaire	Convention	CE1/CE2		La mangrove (8h30 à 10h30)	23	2	1
18/11/2025	Elie Gibbs	Primaire	AME	CM1		Les tortues marines concours (13h30 à 15h30)	28	2	1
25/11/2025	Omer Arrondell	Primaire	Convention	CE2 a		La mangrove (13h30 à 15h30)	27	2	1
27/11/2025	Hervé Williams	Primaire	Convention	CM1 c		Les différents écosystèmes (8h30 à 10h30)	15	2	1
27/11/2025	Lycée Robert Weinum	Lycée	AME	Éco-délégués		Les écosystèmes (12h30 à 14h)	10	2	1
28/11/2025	Elie Gibbs	Primaire	AME		CM1	Sortie AME à Grand Case mangrove (13h30 à 14h30)	25	3	1
01/12/2025	Omer Arrondell	Primaire	Convention	CM2 a		La mangrove (13h30 à 15h30)	23	2	1
04/12/2025	Clair Saint Maximim	Primaire	AME	CM2		Les tortues marines (10h30 à 11h30)	20	2	1
09/12/2025	Emile CHOISY	Primaire	Convention	CM2 b		Les tortues marines (08h30 à 10h30)	23	2	1
10/12/2025	Happy School	Primaire	AME	CM2		Concours les tortues marines (10h à 12h)	18	2	1
12/12/2025	Marie Antoinette Richards	Primaire	Convention		CE1/CE2	Gallon Diag plage et photo ID (9h à 11h)	22	3	1
16/12/2025	Omer Arrondell	Primaire	Convention		CE2 a	Plantation pépinière et mangrove (9h à 11h)	37	3	1
18/12/2025	Marie Antoinette Richards	Primaire	Convention	CM2		Les tortues marines (13h30 à 15h30)	24	2	1
06/01/2026	Hervé Williams	Primaire	Convention	CE1 d		les herbiers (8h30 à 10h30)	15	2	1
13/01/2026	Aline Hanson	Primaire	Convention	CP a		Les tortues marines (13h30 à 15h30)	15	2	1
23/01/2026	Aline Hanson	Primaire	Convention	CM1 a		La mangrove (8h30 à 10h30)	20	2	1
26/01/2026	Clair Saint Maximim	Primaire	AME		CM2	Sortie AME gallon les Tortues marines (9h à 11h)	20	3	1
26/01/2026	Hervé Williams	Primaire	Convention	CM2 CHAT		Les tortues marines concours (13h30 à 15h30)	15	2	1
04/02/2026	Jean de la Fontaine	Primaire	Convention	CE2		Les écosystèmes (8h30 à 10h30)	21	2	1
05/02/2026	Jean de la Fontaine	Primaire	Convention	CM1		La mangrove (11h à 13h)	16	2	1
23/02/2026	Happy School	Primaire	AME	CE1		Les tortues marines (10h15 à 12h15)	17	2	1
24/02/2026	Collège Soualiga	Collège	AME	6éme 2		Les écosystèmes (9h15 à 10h15)	17	1	1
24/02/2026	Aline Hanson	Primaire	Convention	CM2 b		Les tortues marines concours (13h30 à 15h30)	26	2	1
26/02/2026	Collège Soualiga	Collège	AME	6éme 3		Les écosystèmes (9h15 à 10h15)	19	2	1
02/03/2026	Aline Hanson	Primaire	Convention	CE2 Bilingue		La mangrove (13h30 à 15h30)	24	2	1
24/05/2025	AGRNSM / EDF	EDF	Ponctuel	Grand Public		présentation TM (13h30 à 17h)	12	5	1
29/07/2025	RSMA	Adolescents	Ponctuel		Militaires	RNN, écosystèmes, réglementation et Nettoyage plages et littoral Tintamare	28	7	1
01/08/2025	Mission locale	Tout age	Ponctuel	Stagiares		RNN, écosystèmes, réglementation	11	2	1
22/08/2025	Mission locale	Tout age	Ponctuel	Stagiares		Les tortues marines et les iguanes	14	2	1
03/12/2025	Jielle Formation	Association	Ponctuel		Adultes	Découverte de la mangrove observation des oiseaux	8	3	1
20/02/2026	AGRNSM	Association	Mission	Éco-volontaires		Formation Tortues marines	15	2	1
TOTAL							1676	151	94

Les actions de sensibilisation des scolaires et du grand public ont permis de toucher près de **1700 participants en 151 heures via 94 interventions.**

Une classe de CE1 de l'école de Happy school est une **AME** (Aire Marine Educative) dont leur site est la plage de Grand case avec la thématique « site de ponte de tortues marines ». Il y a tout au long de l'année scolaire, des animations sur les tortues marines, diagnostic et restauration du site de ponte.

Le projet pédagogique sur le thème des tortues marines a été finalisé par une évaluation « le **BAC tortues marines** ». Cet examen ludique a permis de montrer les capacités d'apprentissage et les acquis des

enfants concernant ces espèces fréquentant les eaux de Saint-Martin. Comme l'année dernière, les élèves ont obtenu la note de 19/20 et se sont tous vus remettre leur diplôme.

Cette année scolaire marque le lancement du **Concours de la Biodiversité**. Un jeu inter-établissements scolaires, avec remise de trophée. Ce jeu a été intégralement créé par l'AGRNSM pour mettre en concurrence les établissements scolaires sur six thèmes abordant la biodiversité de Saint-Martin, dont les tortues marines.



Photo 6 : Jeu et remise du Trophée du Concours de la Biodiversité 2025.

4. Composante 4 « Valorisation et diffusion des données issues de la photo-identification des tortues marines (action 25 du PNATMAF) »

Action 4.1 « continuité du suivi des tortues marines en alimentation à Saint-Martin pour la mise en place d'un premier catalogue de photo-identification »

Après la mise en place du suivi par photo-identification en 2024 et la formation de 6 agents de l'AGRNSM en salle et sur le terrain du 02 au 06 décembre 2024 par les agents de l'ATE, les échanges se maintiennent. Opéré depuis plusieurs années à Saint-Barthélemy, son déploiement a été rendu possible à Saint Martin grâce à un compagnonnage réussi avec le personnel de l'ATE et des échanges avec l'animateur TORSOOI à La Réunion. A ce jour, les 4 sites (Tintamarre, Baie orientale, Anse Marcel et Grand case) sont suivis plus de deux fois par an. Un deuxième stage de Master 2 « écologie marine tropicale » de l'Université des Antilles est dédié à cette étude (janvier à juin 2026).

Les résultats détaillés de cette action sont présentés au sein du rapport annuel :

COMBET M, BERGER A (2026) Suivi par photo-identification des tortues marines en phase d'alimentation à Saint-Martin – Bilan 2025. Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 15 pages.

VOIR PIECE JOINTE

Résumé :

Conformément à son Plan de Gestion :

- Section Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : « Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN » (CS13), et en complément des actions « Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers » (CS6), « Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier » (CS8) ;
- Section Management et soutien : « Renforcer les partenariats avec la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy » (MS35), « Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles (MS36), « Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux » (MS37), « Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux » (MS38) ;
- Section Participation à la recherche : « Développer et valoriser la collaboration avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche » (PR2)
- Section Prestation d'accueil et d'animation : « Sensibiliser la population à la protection des tortues marines » (PA2), « Poursuivre et développer un programme de sciences participatives » (PA7) ;

et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des tortues marines des Antilles françaises au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe animé par l'Association TOTM :

- Action 25 « Assurer un suivi des populations de tortues marines en alimentation aux Antilles françaises » ;

L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) coordonne depuis 2024 l'étude des populations en alimentation, par la mise en œuvre d'un protocole et l'alimentation d'une base de données associée. Cette **collaboration avec l'ATE**, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy, implique la mise en œuvre d'un protocole standard commun de photo-identification, permettant la mutualisation régionale et nationale des données collectées.

En huit sessions de collecte de données, c'est **156 tortues sur les 172 photographiées parmi les 273 observées**, qui ont pu être photo-identifiées sur 4 sites d'étude, en et hors Réserve (Tintamarre avec Baie blanche et North cove, Baie orientale avec Pinel et Caye verte, l'Anse Marcel et Grand case avec sa baie et le Rocher créole). Ainsi la base de données a pu être alimentée, et le protocole terrain et le traitement des données consolidés.

De plus, l'utilisation du **logiciel TORSOOI**, développé par KELONIA et le CEDTM à l'île de la Réunion, permet une bancarisation et un suivi Capture-Marquage-Recapture (CMR), à l'échelle locale (entre les sites de Saint-Martin, avec Saint-Barthélemy), mais également à l'échelle régionale (entre les autres îles des Antilles françaises). Le déploiement et l'exploitation de TORSOOI restent à finaliser. Tout comme le développement d'un réseau de sciences participatives pour collecter des photos opportunistes exploitables auprès du grand public, mais également le travail de recherche de données dans le dossier des échouages des animaux morts et blessés des archives de L'AGRNSM. Ce travail devrait donc être poursuivi en 2026-2027.



Photo 7 : collecte de données du suivi par photo-identification

5. Relais d'animation du PNATMAF pour Saint-Martin (action 3 et 22 du PNATMAF)

Action 5.1 « rendre des avis sur les projets pouvant impacter les TM sur sollicitation de l'UT DEAL de Saint-Martin, dans un délai de 15 jours, notamment sur les plages et/ou habitats d'alimentation localisés en dehors de la RNN »

Comme les années précédentes, les échanges restent continus entre les agents de l'AGRNSM et l'UT DEAL de Saint-Martin. De nombreux thèmes sont régulièrement abordés comme la gestion des mouillages, les autorisations d'activités touristiques dans la RNN, les atteintes aux sites de ponte, aux sites d'alimentation, les missions conjointes de police, l'animation du réseau des écovolontaires, l'APB des Terres Basses, ...

Saint-Martin (et Saint-Barthélemy) dispose désormais d'un préfet de plein exercice commun depuis le décret du 9 janvier 2025, ce qui renforce **l'importance du relai auprès de l'UT DEAL 978**.

6. Composante 6 « Gestion des données (action 32 du PNATMAF) »

Action 6.1 « saisie des données collectées et transmission à l'animateur du PNATMAF et la DEAL »

En complément des rapports « suivi des pontes 2025 », « échouages 2025 » et « Suivi des tortues marines en alimentation à Saint-Martin par photo-identification » présentés en pièces jointes, les bases de données relatives à ces trois études sont disponibles sous tableur Excel, joints au présent rapport. Ces données collectées saisies sont transmises à l'animateur du PNATMAF et à la DEAL Guadeloupe (coordinateur PNATMAF) le mardi 31 mars 2026, avec le présent rapport.

IV. Bilan financier

Le tableau synthétique suivant dresse le bilan financier du programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin 2025 » :

Tableau 4: Bilan financier du programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin 2025 »

Bilan financier - Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin - 2025 - Convention DEAL/RN n°2025-131 du 09/09/25				
PRODUITS TTC (euros)		CHARGES TTC PREVISIONNELLES (euros)		CHARGES TTC REALISEES (euros)
Subvention DEAL (BOP 113)	30000	Achats	340	100
		Services extérieurs	1000	0
		Autres services extérieurs	1960	3720
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15592	Charges de personnel	42292	58529
TOTAL PRODUITS TTC	45592	TOTAL CHARGES TTC PREV.	45592	62349

Le tableau 1 synthétise le bilan financier du projet « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin, 2025 » au 1^{er} avril 2026.

Le financement alloué dans le cadre de la Convention DEAL / AGRNSM fut principalement mobilisé pour la rémunération d'un poste de Chef de Projet à mi-temps dédié à la mise en œuvre des actions prévues par cette convention. Les fonds affectés à la mise en œuvre et au pilotage du projet ont permis la prise en charge de 50% d'un ETP Cheffe de projet au sein du pôle scientifique de l'AGRNSM. La réalisation des actions prévues s'est également ponctuellement appuyée sur la mise à contribution d'une stagiaire, dédié à la mise en place du suivi par photo-identification. Les actions ont également ponctuellement mobilisé le personnel et les moyens logistiques de l'AGRNSM, sur des actions contribuant également aux objectifs de gestion de la RNN de Saint-Martin. Enfin, le Responsable du Pôle éducation à l'Environnement de l'AGRNSM a également contribué à la réalisation d'animations en lien avec le thème des tortues marines.

Les achats et autres services extérieurs ont été réalisés selon une procédure interne à l'AGRNSM : sélection par la Direction d'un devis parmi 3 présentés pour les achats de plus de 500 euros ou accord direct de la Direction pour les achats de moins de 500 euros.

Globalement, **100 % du budget conventionné a été dépensé**, soit **30 000€ sur les 62 349€** nécessaire à la réalisation du projet. Ce budget alloué par la DEAL fut principalement affecté au financement du personnel. 32 350€ supplémentaires ont également été mobilisés par l'AGRNSM sur fonds propres. D'autres dépenses également réalisées sur fonds propres pour l'achat de petits matériels et la rémunération du personnel ont été engagées et des dépenses supplémentaires sont en cours depuis la fin de la convention, pour consolider les données et assurer la continuité du suivi par photo-identification (indemnités de stage, carburant navire, ...), dans l'attente d'un autre financement.

Concernant le détail des calculs des rémunérations des personnels :

Un ETP Cheffe de projet, déjà salariée au Pôle scientifique de l'AGRNSM, est affecté à la coordination et à la mise en œuvre du projet à plus de 50% de son temps de travail. Le calcul de la charge de ce personnel est établi au prorata des dépenses indiquées sur les bulletins de paie.

D'autres agents de l'AGRNSM, dont un stagiaire, ont ponctuellement été mobilisés pour la supervision du projet (chargé de mission), pour les animation scolaires (agent) et les missions de terrain, comme le suivi par photo-identification (plongeurs, pilote). Le calcul de la charge de ce personnel est établi selon le nombre de jours dédiés au projet.

Le détail du budget dépensé est présenté en ANNEXE 3.

Le courrier de la Présidente de l'AGRNSM attestant sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis est présenté en ANNEXE 4.

V. Conclusion

Dans un contexte de consolidation des activités économiques principalement liée au tourisme en zone littorale en 2025, Saint-Martin accueille toujours un nombre important d'activités de ponte. Les enjeux de conservation des espèces de tortues marines et de leurs habitats restent donc importants. Ils apparaissent à ce titre en tant que second enjeu de conservation du Plan de Gestion 2018-2027 de la RNN de St Martin : Objectif à Long Terme 3, Favoriser la conservation des populations de tortues marines.

Cependant, un grand nombre d'activités de ponte est annuellement enregistré en dehors du périmètre de la RNN de Saint-Martin, nécessitant la mobilisation de moyens logistiques, humains et financiers complémentaires à ceux affectés à la gestion de la RNN. C'est ce qui a motivé l'AGRNSM à solliciter en 2025 un financement DEAL Guadeloupe pour la concrétisation du Plan Local d'Actions « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin » hors de la RNN.

Le financement octroyé dans le cadre de l'Arrêté DEAL/RN n° 2025-131, signé le 9 septembre 2025, portant attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros (66% du coût total prévisionnel du projet, 48% du coût total réalisé du projet), a ainsi permis la prise en charge d'un demi ETP pour l'animation et la mise en œuvre du Plan Local d'Actions en faveur des tortues marines de Saint-Martin. L'ensemble des actions ainsi prévues ont pu être mises en œuvre hors réserve sur la durée du programme :

- Les suivis scientifiques renforcés des populations de tortues marines en reproduction et des échouages d'animaux pour mettre à jour les connaissances des populations locales et des pressions qu'elles subissent ;
- La sensibilisation des aménageurs, des décideurs, des opérateurs touristiques pour diminuer l'impact des travaux, des aménagements et des exploitations sur le littoral, mais aussi de la pollution lumineuse, sur les sites de ponte ;
- la continuité de la mise en place du suivi des populations de tortues marines en alimentation contribuera à compléter les connaissances. Cette approche contribue également au déploiement d'une dynamique collaborative inter-îles sur ces populations résidentes non-nidifiantes, encore mal connues ;
- la participation aux différents comités et commissions de pilotage du PNATMAF a permis de faire rayonner les actions mises en œuvre à Saint-Martin grâce à ce financement.

Les tortues marines sont des espèces emblématiques de Saint-Martin, moteurs de la sensibilisation des jeunes de l'île, ainsi que pour un certain nombre d'activités commerciales nautiques s'adressant tant à la population locale qu'aux visiteurs. Elles représentent un enjeu biodiversité, économique et social important pour cette île. A ce titre, des efforts restent nécessaires en termes de prise en compte dans la planification de l'aménagement côtier et la gestion de la pollution lumineuse et des échouements de sargasses, ce qui motive en 2026, le dépôt d'une seconde demande de financement complémentaire permettant d'appuyer et de poursuivre ces travaux indispensables.

VI. ANNEXES

ANNEXE 1 : Convention DEAL/RN n° 2025-131, signé le 9 septembre 2025 portant attribution d'une subvention à l'association pour la gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin pour le programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin 2025 »



**PREFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement de Guadeloupe
UT DEAL de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin**

**Convention DEAL/RN n°2025-131
portant attribution d'une subvention à l'association de gestion de la réserve naturelle
nationale de Saint-Martin pour le programme « Appui à la conservation des tortues
marines à Saint-Martin » en 2025, territoire de SAINT-MARTIN**

Entre

L'État, représenté par le Préfet, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, M. Cyrille LE VELY, assisté du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim, M. Thierry SABATHIER,

d'une part,

Et,

L'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM), déclarée loi 1901 (n°SIRET 441 503 737 00047) désignée ci-après le bénéficiaire, représentée par sa présidente, Mme Anne-Karine FLEMING, et domiciliée Lotissement 11 et 13 rue de Barbuda, Hope Estate, 97 150 SAINT-MARTIN,

d'autre part,

Le préfet, représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 411-1A ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'État, à l'organisation et à l'action des services de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 janvier 2025 portant nomination du préfet représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Cyrille LE VELY ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 portant organisation de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 juin 2025 portant attribution par intérim des fonctions du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guadeloupe à Monsieur Thierry SABATHIER ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2025 portant délégation de signature à M.Thierry SABATHIER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe par intérim ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

Vu le plan national d'actions en faveur des tortues marines aux Antilles françaises 2020-2029 ;

Vu le contrat de BOP 2025, programme 113 (Paysages, Eau et Biodiversité) ;

Vu le dossier de demande de subvention de l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin en date du 4 avril 2025 ;

Vu le schéma métier national du SINP approuvé par la décision du Ministère de la Transition écologique et Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités le 30 août 2022 (NOR :TREL2224513S) ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin pour la mise en place d'actions d'appui à la conservation des tortues marines de Saint-Martin en 2025.

La subvention versée par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche pour la réalisation de cette opération représente 66 % du coût prévisionnel total estimé à 45 592 €, et est fixée à un montant de TRENTÉ MILLE EUROS TTC (30 000 euros). Ce montant maximum est conditionné à l'exécution de la prestation comme précisé dans l'article 2. En cas d'exécution partielle de l'opération, la subvention sera versée au prorata des dépenses réellement réalisées et justifiées par le bénéficiaire.

Article 2 : CONDITIONS RELATIVES A LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION

Article 2.1 : Cadre et objectif de l'opération

L'AGRNSM met en œuvre dans le cadre de son plan de gestion et en cohérence avec le plan national d'action en faveur des tortues marines des Antilles françaises (PNATMAF), des

actions de conservation des tortues marines au sein du périmètre de la réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin.

Ce projet vise à déployer des actions en dehors du périmètre de la RNN et à financer certaines actions dans le périmètre de la réserve qui ne relèvent pas de la subvention attribuée dans le cadre de la convention DEAL/RN n°RN2025-43 du 14/04/2025, toujours dans le cadre du PNATMAF 2020-2029,

Article 2.2 : Composantes de l'opération

Les actions concernent tout le territoire de Saint-Martin. Elles sont toutes menées conformément aux protocoles et directives données dans le cadre du PNATMAF. Elles sont les suivantes,

1. Coordination et mise en œuvre du suivi des activités de ponte des tortues marines sur les plages hors réserve (action 24 du PNATMAF)

Il s'agit de déployer le protocole de « comptage de traces » pour suivre l'activité de ponte des tortues marines pendant la saison de ponte s'étalant de mars à novembre. La mise en œuvre de ce protocole nécessite de s'appuyer sur un réseau de patrouilleurs. L'AGRNSM assurera la formation et l'animation de ce réseau de patrouilleurs de mars à novembre et mettra en œuvre les moyens nécessaires pour mobiliser suffisamment d'écovolontaires (réunions, articles de presse, interview, etc) afin de disposer de suivi sur les 12 plages suivantes : Baie longue, Baie aux prunes, Baie rouge, Happy bay, Grand case, Petite plage, Bell beach, Anse Marcel, Grandes cayes, Baie orientale, Galion, Coralita.

En complément, Les données récoltées sur la plage de Petites cayes, dans le périmètre de la RNN, sont centralisées dans la base de données dans le cadre de la coordination.

2. Gestion des spécimens en détresse ou échoués (action 18 du PNATMAF)

Il s'agit de recueillir les signalements et d'assurer les interventions sur les situations de détresse ou d'échouage de tortues marines. Les interventions nécessitant une dérogation aux interdictions relatives à la protection des espèces seront réalisées par des personnes habilitées, selon leur niveau d'habilitation.

3. Sensibilisation de professionnels et scolaires (actions 33 et 35 du PNATMAF)

Il s'agit d'une part d'accompagner les professionnels et les opérateurs touristiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de préservation des tortues marines dans le cadre des activités développées sur le littoral, notamment l'activité touristique, mais aussi la gestion des échouements de sargasses.

Et d'autre part de réaliser des interventions scolaires pour sensibiliser le grand public,

4. Valorisation et diffusion des données issues de la photo-identification des tortues marines (action 25 du PNATMAF)

L'AGRNSM poursuit le suivi des tortues marines en alimentation à Saint-Martin, initié en 2024, en collaboration avec l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de St-Barthelemy pour la mise en place d'un premier catalogue de photo-identification des tortues marines à Saint-Martin.

Cette action comprend la formation des personnels de l'AGRNSM par l'ATE de Saint-Barthelemy à Saint-Martin et la mise en place du protocole retenu sur les 4 sites suivants qui sont suivis 2 fois dans l'année : Tintamarre, Baie orientale, Anse Marcel et Grand case.

5. Relais d'animation du PNATMAF pour Saint-Martin (action 3 et 22 du PNATMAF)

L'AGRNSM assure un relais d'animation du PNATMAF à Saint-Martin en rendant des avis sur les projets pouvant impacter les tortues marines sur sollicitation de l'unité territoriale DEAL de Saint-Martin, dans un délai de 15 jours, notamment sur les plages et/ou habitats d'alimentation localisés en dehors de la réserve,

Le chef de projet est mobilisé pour participer aux commissions thématiques et au COTEC du PNATMAF, incluant un déplacement en Guadeloupe.

6. Gestion des données (action 32 du PNATMAF)

L'AGRNSM assurera la saisie des données collectées dans le cadre des actions précédentes dans la base de données fournie par l'animation du PNATMAF. Ces données, ainsi que les données compilées avec celles des années précédentes seront transmises à l'animateur du PNATMAF ainsi qu'à la DEAL.

Article 2.3 : Livrables

En fin d'exercice, le bénéficiaire remettra à l'UT DEAL de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et à l'animateur du PNATMAF :

- un bilan d'activités sous la forme d'un rapport complet et détaillé pour chacune des actions réalisées en version numérique échangeable, accompagné des fichiers natifs.
- un compte-rendu financier présentant le détail du budget exécuté, une copie des factures acquittées ou pièces comptables de valeur probante équivalente ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.

Afin d'être valorisé, le rapport technique a vocation à être diffusé par la DEAL sous format numérique, notamment par son site Internet. Le rapport contiendra un résumé qui sera utilisé à cet effet. Tout autre support (article scientifique ou de vulgarisation, animation) produit dans le cadre de l'opération pourra également être diffusé sur le site de la DEAL afin de le valoriser.

Les livrables respecteront les règles en matière de communication des acteurs impliqués dans le PNATMAF, fixées par la charte citée en article 2-4.

Article 2.4 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire est signataire de la charte du Réseau Tortues Marines des Antilles Françaises validée en Comité de pilotage du PNATMAF le 22 mars 2023.

Concernant les données naturalistes (flore, faune, fonge et habitat) collectées et utilisées dans le cadre de l'action subventionnée, celles-ci recouvrent les données issues d'inventaire, avec ou sans protocole, les suivis temporels et toute autre étude donnant lieu au relevé de la présence ou de l'absence d'une espèce ou d'une communauté d'espèce,

- L'ensemble de ces données (données sources et données élémentaires d'échange) ainsi que leurs métadonnées associées seront publiques et bénéficieront des droits associés à la donnée publique.

Dans l'objectif de participer à l'inventaire du patrimoine naturel institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin (art. L. 411-1 A du Code de l'environnement) et conformément à la note du 2 octobre 2017 publiée au Bulletin officiel n°15 du 25 octobre 2017, le bénéficiaire est informé que ces données intègrent le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) via sa plateforme nationale disponible à l'adresse suivante : <https://cardobs.mnhn.fr/cardObs/auth/login>. En entrant les données sous l'outil CardObs, le bénéficiaire veillera à cocher la case permettant leur export vers l'INPN.

Le bénéficiaire indiquera à la DEAL la date de versement des données à l'INPN. Afin de garantir leur possibilité d'utilisation les politiques publiques, elles doivent être versées à la précision maximale à laquelle elles ont été récoltées.

Ce rendu technique est demandé afin de répondre pleinement au motif d'intérêt général pour lequel une subvention a été accordée. Les données versées sur le SINP sont communicables librement et gratuitement à toute personne en faisant la demande. Cette communication peut être limitée en application de l'article L.124-4 du Code de l'environnement, notamment relatif aux données sensibles. La contribution au SINP vise à valoriser les producteurs de données ainsi que leurs travaux et études permettant l'amélioration et la diffusion de la connaissance du territoire. Le SINP favorise l'utilisation des données naturalistes notamment dans le cadre des politiques publiques de protection de la nature.

Article 2.5 : Contrôle de l'État

Le bénéficiaire accomplira sa mission sous le contrôle administratif de la DEAL, qui certifie le service fait.

Il a pour correspondant technique le pôle eau et biodiversité de l'UT DEAL de Saint-Martin, qu'il tient informé régulièrement de la mise en œuvre des progrès réalisés et des éventuelles difficultés rencontrées.

Article 2.6 : Délais d'exécution

La présente convention s'achèvera au plus tard au **1 avril 2026**.

Article 3 : CONDITIONS RELATIVES A LA SUBVENTION ET À SES MODALITÉS DE VERSEMENT

Article 3.1 : Imputation budgétaire

Ce financement sera imputé sur les crédits ouverts du Programme 113 « Paysages, eau et biodiversité », action 7 « Gestion des milieux et de la biodiversité », sous-action 703 « Espaces marins », activité « Politique espèces marines (incluant récifs coralliens et PNA) (011301MB0115) ».

Domaine fonctionnel	Centre financier	Centre de coût	Code activité	Montant €
0113-07-19	0113-GUAD-DEA1	DEADEA1971	011301MB0115	30 000,00

Article 3.2 : Budget détaillé

La participation de la DEAL pour la réalisation de cette opération est de 30 000 euros TTC, pour un coût total prévisionnel de 45 592 euros,

Charges TTC		Produits TTC	
Achats	340,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15,592,00 €
Services extérieurs	1,000,00 €	Subvention DEAL (BOP 113)	30,000,00 €
Autres services extérieurs	1,960,00 €		
Charges de personnel	42,292,00 €		
Total des charges	45,592,00 €	Total des produits	45,592,00 €

Si le plan de financement initial venait à être modifié, notamment dans le cas d'octroi de nouvelles subventions publiques, le bénéficiaire s'engage à en informer la DEAL, qui pourra modifier par avenant le montant de la subvention afin d'éviter des sur-financements.

Article 3.3 : Modalités de versement

Le règlement de la somme prévue à l'article 3.1 s'effectuera sous le contrôle du Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire dont les coordonnées figurent ci-après :

Domiciliation :	Caisse d'Épargne – CE CEPAC
IBAN :	FR76 1131 5000 0108 0201 0842 944
BIC :	CEPAFRPP131
Code banque:	11315
Guichet :	00001
Numéro de compte :	08020108429
Clé RIB :	44

Le paiement sera effectué par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique. La subvention fera l'objet de versements comme il suit :

- Une avance, correspondant à 50 % de la somme prévue à l'article 1er, soit 15 000 euros, sera versée à la signature du présent arrêté ;
- le solde de la subvention sera versé à la fin de l'opération sur présentation des livrables définis au 2.3.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, notamment dans le cas d'octroi de nouvelles subventions publiques, le bénéficiaire s'engage à en informer la DEAL, qui pourra modifier par avenant le montant de la subvention afin d'éviter des sur-financements.

Article 4 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Si le bénéficiaire se trouve empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, la convention sera résiliée de plein droit un mois après l'envoi à cet effet d'un courrier recommandé avec accusé de réception par le bénéficiaire au directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le Préfet, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, se réserve le droit de résilier cette convention à tout moment s'il estime que la mission donnée au bénéficiaire n'est pas remplie dans les règles de l'art,

En cas de non-exécution des actions ou d'exécution partielle du programme, le Préfet de la Région Guadeloupe pourra demander au bénéficiaire le remboursement des sommes versées au prorata du niveau de réalisation.

Article 5 : FORMALITÉS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

La présente convention, composée de sept articles et établie en un exemplaire original, est dispensée du droit de timbre et d'enregistrement. Une copie sera adressée à la DEAL de Guadeloupe afin de mettre en œuvre le versement de la subvention.

Article 6 : LITIGES ET CONTESTATION

Les difficultés d'interprétation susceptibles de surgir entre les parties co-signataires, au sujet des sens ou de la portée de l'une ou l'autre des clauses de la présente convention, seront portées devant la juridiction administrative compétente.

Préalablement, les parties s'engagent à rechercher activement un règlement à l'amiable.

Article 7 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le président de la collectivité de Saint-Martin, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et le Président de l'association de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

À Basse-Terre, le 09 Septembre 2025

La Présidente de l'association de gestion de
la réserve naturelle de Saint-Martin

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,

Anne-Karine FLEMING

Le Directeur par Intérim



Thierry SABATHIER
Thierry SABATHIER



Signature numérique 

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

ANNEXE 2 : Revue de presse saison 2025

25-03

<https://www.le97150.fr/environnement/tortues-marines-saison-des-pontes-ouverte>
<https://www.lepelican-journal.com/agenda-du-week-end-sxm-festival-theatre-expo-photo-basket/?reload=true>

25-04

<https://www.faxinfo.fr/a-la-decouverte-des-tortues-marines-engagez-vous-pour-leur-protection/>
<https://www.lepelican-journal.com/une-soiree-pour-sinformer-sur-les-tortues-avec-la-reserve-naturelle/?reload=true>
<https://www.le97150.fr/environnement/pontes-de-tortues-besoin-de-volontaires>
<https://www.soualigapost.com/fr/actualite/49331/r%C3%A9s-nat-conserv-litt/pontes-des-tortues-marines-la-r%C3%A9serve-naturelle-cherche-de>
<https://iotv.fr/journal-19h-du-vendredi-11-avril-2025/>
<https://www.lepelican-journal.com/le-bivouac-est-autorise-mais-encadre-dans-la-reserve-naturelle/?reload=true>

25-05

<https://www.lepelican-journal.com/fete-de-la-nature-trois-evenements-gratuits-avec-la-reserve-naturelle/?reload=true>
<https://www.lepelican-journal.com/la-nature-est-a-la-fete-avec-la-reserve/?reload=true>

25-06

<https://www.faxinfo.fr/environnement-sengager-pour-les-tortues-marines-de-saint-martin/>
<https://www.le97150.fr/environnement/tortues-marines-la-reserve-cherche-des-benevoles>

25-07

<https://www.le97150.fr/environnement/tortues-marines-participez-au-comptage-ou-au-concours>
<https://www.soualigapost.com/fr/actualite/50124/r%C3%A9s-nat-conserv-litt/la-r%C3%A9serve-naturelle-rappelle-la-r%C3%A9glementation-concernant-les>
https://www.faxinfo.fr/environnement-feux-sauvages-une-menace-directe-pour-les-tortues-marines/?fbclid=IwQ0xDSwL5hnJleHRuA2FlbQIxMQABHtLJDz62QosLztzBUhDwZS3bE4z1T5w_B1gUJPEOPQPpjzqfd9wBfSho4Wyv_aem_MzvWeaGW4J2j6D0gf1Luww&sfnsn=wa

25-08

<https://www.le97150.fr/environnement/barbecue-ou-feu-en-plein-air-attention-a-la-reglementation-et-aux-tortues>
<https://www.faxinfo.fr/environnement-feux-sauvages-une-menace-directe-pour-les-tortues-marines/>

25-10

<https://www.le97150.fr/environnement/les-tortues-sont-la-on-les-protege>

<https://www.soualigapost.com/fr/actualite/50717/r%C3%A9s-nat-conserv-litt/la-r%C3%A9serve-naturelle-rappelle-les-bons-gestes-%C3%A0-avoir-en-cas-de>

25-1211

<https://www.le97150.fr/environnement/bye-bye-les-tortues-bonjour-les-cactus>

<https://www.st-martin.org/pontes-des-tortues-marines-la-reserve-naturelle-dresse-le-bilan-dune-bonne-saison/>

ANNEXE 3 : budget réalisé détaillé

Budget AGRNSM 25-01 - PNA TM AF hors RNN Saint-Martin 2025 (1 an) - Bilan mars 2026

PREVISIONNEL							REALISE						
Nb d'U.O.		PU HT (en €)	TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM	Nb d'U.O.		PU HT (en €)	TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM
A - Animateur PNA Local Saint-Martin :													
A1 - Suivi saisons de pontes													
Salaire / AGRNSM - Chef de projet	Recr	42,0	247,00	10 374,00			62,0	247,00	15 314,00		15 314,00		
Salaire (Bénévolat) / AGRNSM - Ecovolontaires	Recr	30,0	10,00	300,00		300,00	30,0	10,00	300,00				300,00
Achat / Restauration - collation réunions écovolontaires		2,0	50,00	100,00	100,00		0,0	50,00	0,00		0,00		
Achat / Restauration - collation sorties nocturnes		2,0	20,00	40,00	40,00		0,0	20,00	0,00		0,00		
SOUS-TOTAL Salaire et Bénévolat A1				10 674,00	10 374,00	0,00	300,00		15 614,00	15 314,00	0,00	300,00	
SOUS-TOTAL Achat A1				140,00	140,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL A1				10 814,00	10 514,00	0,00	300,00		15 614,00	15 314,00	0,00	300,00	
A2 - Suivi échouages et individus en détresse													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	10,0	247,00	2 470,00	2 470,00		12,0	247,00	2 964,00		2 964,00		
Salaire / AGRNSM - Agent	Perm	5,0	200,00	1 000,00	1 000,00		9,0	200,00	1 800,00				1 800,00
Achat / Déplacement - carburant voiture		2,0	80,00	160,00		160,00	4,0	80,00	320,00				320,00
Achat / Petit matériel		2,0	50,00	100,00	100,00		0,0	50,00	0,00		0,00		
SOUS-TOTAL Salaire A2				3 470,00	3 470,00	0,00	0,00		4 764,00	2 964,00	0,00	1 800,00	
SOUS-TOTAL Achat A2				260,00	100,00	0,00	160,00		320,00	0,00	0,00	320,00	
SOUS-TOTAL A2				3 730,00	3 570,00	0,00	160,00		5 084,00	2 964,00	0,00	2 120,00	
A3 - Sensibilisation scolaires													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	2,0	247,00	494,00	494,00		2,0	247,00	494,00		494,00		
Salaire / AGRNSM - Agent	Perm	30,0	200,00	6 000,00		6 000,00	45,0	200,00	9 000,00				9 000,00
SOUS-TOTAL Salaire A3				6 494,00	494,00	0,00	6 000,00		9 494,00	494,00	0,00	9 000,00	
SOUS-TOTAL A3				6 494,00	494,00	0,00	6 000,00		9 494,00	494,00	0,00	9 000,00	
A4 - Sensibilisation professionnels													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	6,0	247,00	1 482,00	1 482,00		7,0	247,00	1 729,00		1 729,00		
SOUS-TOTAL Salaire A4				1 482,00	1 482,00	0,00	0,00		1 729,00	1 729,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL A4				1 482,00	1 482,00	0,00	0,00		1 729,00	1 729,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL Salaire A				22 120,00	15 820,00	0,00	6 300,00		31 601,00	20 501,00	0,00	11 100,00	
SOUS-TOTAL Achat A				400,00	240,00	0,00	160,00		320,00	0,00	0,00	320,00	
SOUS-TOTAL A				22 520,00	16 060,00	0,00	6 460,00		31 921,00	20 501,00	0,00	11 420,00	
B - Coordinateur PNA Local Saint-Martin :													
B 1 - Acquisition de données photoID en mer													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	24,0	247,00	5 928,00	4 446,00		1 482,00	34,0	247,00	8 398,00		5 040,50	3 357,50
Salaire / AGRNSM - Plongeurs CAH 1B (2 intervenants/sortie)	Perm	16,0	247,00	3 952,00	2 964,00		988,00	32,0	247,00	7 904,00			7 904,00
Salaire / AGRNSM - Pilote moyen nautique (1 intervenant/sortie)	Perm	8	200,00	1 600,00	1 200,00		400,00	16	200,00	3 200,00			3 200,00
Achat / Matériel photo sous-marine (app.+caisson+batterie sup.)		0	1 000,00	0,00	0,00		0,00	0	1 000,00	0,00		0,00	
Achat / Petit matériel		1	100,00	100,00		100,00		1	100,00	100,00			100,00
Achat / Déplacement - carburant bateau		2,0	400,00	800,00	600,00		200,00	6,0	400,00	2 400,00			2 400,00
SOUS-TOTAL Salaire B1				11 480,00	8 610,00	0,00	2 870,00		19 502,00	5 040,50	0,00	14 461,50	
SOUS-TOTAL Achat B1				900,00	600,00	0,00	300,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	
SOUS-TOTAL B1				12 380,00	9 210,00	0,00	3 170,00		22 002,00	5 040,50	0,00	16 961,50	
B 2 - Valorisation catalogue photoID St Martin													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	4,0	247,00	988,00	741,00		247,00	2,0	247,00	494,00			494,00
Salaire / AGRNSM - Chargé de mission	Perm	4,0	386,00	1 544,00		1 544,00		2,0	386,00	772,00			772,00
Achat / Organisation événement (location et collation)		1,0	1 000,00	1 000,00		1 000,00		0,0	1 000,00	0,00			0,00
SOUS-TOTAL Salaire B2				2 532,00	741,00	0,00	1 791,00		1 266,00	0,00	0,00	1 266,00	
SOUS-TOTAL Achat B2				1 000,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL B2				3 532,00	741,00	0,00	2 791,00		1 266,00	0,00	0,00	1 266,00	
B 3 - Participation PNATM													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet: CoPil	Recr	2,0	247,00	494,00	494,00			2,0	247,00	494,00		494,00	
Salaire / AGRNSM - Chargé de mission: CoPil	Perm	1,0	386,00	386,00		386,00		1,0	386,00	386,00			386,00
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet: CoTech	Recr	2,0	247,00	494,00	494,00			2,0	247,00	494,00		494,00	
Salaire / AGRNSM - Chargé de mission CoTech	Perm	1,0	386,00	386,00		386,00		1,0	386,00	386,00			386,00
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet: 4 Comissions thématiques	Recr	4,0	247,00	988,00	988,00			4,0	247,00	988,00		988,00	
Salaire / AGRNSM - Chargé de mission: 4 Comissions thématiques	Perm	2,0	386,00	772,00		772,00		2,0	386,00	772,00			772,00
Achat / Déplacement - Billet avion		1,0	450,00	450,00	450,00			1,0	450,00	450,00		450,00	
Achat / Déplacement - Frais mission Guadeloupe		1,0	550,00	550,00	550,00			1,0	550,00	550,00		550,00	
SOUS-TOTAL Salaire B3				3 520,00	1 976,00	0,00	1 544,00		3 520,00	1 976,00	0,00	1 544,00	
SOUS-TOTAL Achat B3				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL B3				4 520,00	2 976,00	0,00	1 544,00		4 520,00	2 976,00	0,00	1 544,00	
SOUS-TOTAL Salaire B				17 532,00	11 327,00	0,00	6 205,00		24 288,00	7 016,50	0,00	17 271,50	
SOUS-TOTAL Achat B				2 900,00	1 600,00	0,00	1 300,00		3 500,00	1 000,00	0,00	2 500,00	
SOUS-TOTAL B				20 432,00	12 927,00	0,00	7 505,00		27 788,00	8 016,50	0,00	19 771,50	
C - Pilotage projet													
Salaire / AGRNSM - Chef de Projet	Recr	6,0	247,00	1 482,00	1 482,00			6,0	247,00	1 482,00		1 482,00	
Salaire / AGRNSM - Chargé de mission	Perm	3,0	386,00	1 158,00		1 158,00		3,0	386,00	1 158,00			1 158,00
SOUS-TOTAL Salaire C				2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00		2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00	
SOUS-TOTAL C				2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00		2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00	
TOTAL PROJET				45 592,00	30 469,00	0,00	15 123,00		62 349,00	29 999,50	0,00	32 349,50	
RECAPITULATIF ACTIONS													
			TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM				TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM
A			22 520,00	16 060,00	0,00	6 460,00	A			31 921,00	20 501,00	0,00	11 420,00
B			20 432,00	12 927,00	0,00	7 505,00	B			27 788,00	8 016,50	0,00	19 771,50
C			2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00	C			2 640,00	1 482,00	0,00	1 158,00
TOTAL TRANCHE FERME (HT)			45 592	30 469	0	15 123	TOTAL TRANCHE FERME (HT)			62 349	30 000	0	32 350
			100%	67%	0%	33%				100%	48%	0%	52%
RECAPITULATIF POSTE DE DEPENSE													
			TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM				TOTAL HT (en €)	DEAL	Financeur 2	AGRNSM
SALAIRE			42 292,00	28 629,00	0,00	13 663,00	SALAIRE			58 529,00	28 999,50	0,00	29 529,50
			100%	68%	0%	32%				100%	50%	0%	50%
ACHAT			3 300,00	1 840,00	0,00	1 460,00	ACHAT			3 820,00	1 000,00	0,00	2 820,00
			135%	56%	0%	79%				308%	26%	0%	282%
TOTAL TRANCHE FERME (HT)			45 592	30 469	0	15 123	TOTAL TRANCHE FERME (HT)			62 349	30 000	0	32 350
			100%	67%	0%	33%				100%	48%	0%	52%

ANNEXE 4 : Attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis



Réserve Naturelle
SAINT-MARTIN

Suivi par :
Aude BERGER
Cheffe de projet
Pôle scientifique
reservenat.aude@yahoo.com

Saint-Martin, le 25 mars 2026

Association de Gestion
de la Réserve Naturelle
de Saint Martin
11 et 13 rue BARBUDA
Hope Estate
97150 Saint-Martin

OBJET : Attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis
pour le rapport d'exécution, intégrant le bilan financier, du projet « Appui à la
conservation des tortues marines à Saint-Martin 2025 »

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Arrêté DEAL-RN n° 2025-131 du 9 septembre 2025 portant
attribution d'une subvention à l'Association pour la Gestion de la Réserve Naturelle de
Saint-Martin pour le programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-
Martin 2025 », je certifie sur l'honneur, en tant que Présidente de l'association,
l'exactitude des renseignements fournis par l'ensemble du rapport d'exécution de mars
2026, dont le bilan financier présenté au paragraphe « IV ».

L'ensemble des dépenses et des recettes liées à la mise en œuvre du projet nommé
ci-dessus est présenté au tableau ci-dessous. La réalisation des actions prévues a
nécessité un dépassement du budget prévisionnel, assumé sur fonds propres. La totalité
de la subvention a donc été mobilisée pour la prise en charges du temps agent affecté à
la réalisation du projet.

Pour faire valoir ce que de droit.

Pour l'AGRNSM, la Présidente
Anne-Karine FLEMING



Association de Gestion de la
Réserve Naturelle de Saint-Martin
11-13 Rue Barbuda • Hope Estate
97150 Saint-Martin
SIRET : 441 503 737 000 47 • APE : 9104Z